

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

Le mardi 28 septembre 2021 à 19h00, les membres du Conseil du 19e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mercredi 22 septembre 2021 par le Maire du 19e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s à l'ouverture de la séance :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, M. BECHIEAU, Mme BÉNIÉ, M.BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSSEL, MM. CHAOUAT, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, GAUTREAU, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes GUY, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, NORDMAN, PILARTZ, Mmes TIMSIT, TOUBIANA.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. CHICHE à Mme MERZI, Mme DEMBAK à Mme TIMSIT, Mme JACOBS à M. GOLCZYK, M. SERFATI à Mme TOUBIANA, Mme SOUMARÉ à Mme JEMNI, M. THÉBAULT à M. DAGNAUD, Mme TOLEDANO à Mme KERBOUA, M. WANG à M. MADEC.

Absents excusés :

M. LOUREIRO.

M. AHOUDIAN est parti au point 5 de l'ordre du jour, mais a donné pouvoir à Mme MERZI pour voter en ses lieu et place.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

M. DAGNAUD souhaite la bienvenue à l'assemblée et invite les manifestants à s'asseoir, en rappelant que le public ne peut prendre la parole pendant la séance. À la demande de la CNL 19 et du collectif de riverains de la porte de la Villette, il sera proposé une suspension de séance qui, selon le règlement intérieur du Conseil municipal, permettra à leurs porte-paroles de s'exprimer, à la faveur de l'examen des vœux correspondants à cette actualité. .

En préambule, le Conseil est informé de la démission de l'élu Olivier ROUXEL, et de l'arrivée consécutive de sa seconde de liste, Mme Kolia BÉNIÉ. Un hommage chaleureux est donc rendu à Olivier ROUXEL, qui avait mené une des listes candidates aux dernières élections municipales et siégé depuis le début de la mandature. Il faut saluer publiquement, après l'avoir fait en privé, son sérieux, son sens de l'intérêt général et son honnêteté intellectuelle, une vertu trop rare en politique. Olivier ROUXEL a été un collègue positif, républicain et courtois, qui a toujours défendu les positions de son groupe avec conviction et respect du dialogue. Il est souhaité la bienvenue à Mme BÉNIÉ avec des vœux pour son nouveau mandat. (Applaudissements du Conseil).

Pouvoirs énoncés.

M. DAGNAUD propose d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de l'ancien élu Jean DIARD, décédé durant l'été. Né en septembre 1937, Jean DIARD a passé la majeure partie de sa vie dans le 19ème arrondissement, habitant Cour du Septième art. Devenu conseiller de Paris en septembre 1974, réélu en 1977 sur la liste communiste, il siégea au Conseil de Paris jusqu'en 1983 et au Conseil d'arrondissement jusqu'en 1989. Dirigeant communiste du 19ème, il a défendu, dans le cadre de son mandat, la réforme du statut de la Ville de Paris, militant pour plus de démocratie. En effet, les Parisiens n'ont pu élire leur maire qu'à partir de 1977, une avancée démocratique assez récente. Avec ses camarades, Jean DIARD s'était engagé dans plusieurs luttes de l'arrondissement, notamment ses combats contre l'expulsion et l'habitat indigne au tournant des années 1980. Il a ainsi participé aux transformations du 19ème, luttant contre les fermetures d'usines, comme l'imprimerie Lang, et s'est battu pour préserver le caractère populaire du 19ème. Au nom du Conseil, de sincères condoléances sont adressées à Suzanne DIARD, la veuve de Jean DIARD.

M. BORTOT remercie M. le Maire pour son portrait de Jean DIARD, qui incarne l'époque de la profonde transformation du 19ème vers une ville plus moderne. Jean DIARD a combattu pour que le 19ème reste un arrondissement populaire. Dirigeant du Parti communiste, il a participé aux célébrations du 70ème anniversaire, et occupé de nombreuses fonctions au long de sa vie, dans les mouvements de jeunesse ou pour la paix. Ce dernier engagement est à souligner à quelques semaines du 17 octobre 1961, car Jean DIARD a fait partie des militants qui, incorporés dans l'armée, ont refusé de se battre en Algérie en 1961. Il faut rappeler que cet engagement humaniste était un engagement pour la paix, un élan à valoriser dans la recherche aujourd'hui d'une mémoire apaisée sur ses questions.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

1. <u>D192021052 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 septembre 2021</u>

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

Mme TIMSIT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

Nombre de votant.e.s : 41 dont 8 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. <u>D192021053 Adoption du Compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 29</u> juin 2021

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. Communication du Maire relative à la rentrée scolaire dans le 19e arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes MERZI, TIMSIT

Mme MERZI présente sa traditionnelle communication sur la rentrée scolaire. La rentrée a été relativement sereine, malgré un contexte sanitaire toujours présent, avec lequel les équipes enseignantes et de la Ville composent. Celles-ci sont remerciées pour leur engagement au cours des mois passés.

Concernant les effectifs, pour le premier degré, 11 800 élèves sont accueillis, un chiffre en légère baisse par rapport à la rentrée scolaire de 2020, une tendance qui s'inscrit dans une baisse générale des effectifs à Paris. Cette baisse est similaire pour les effectifs du second degré, moins de 5 000 élèves dans les 13 collèges publics du 19ème. Cette rentrée se déroule après un été animé, avec de nombreuses activités proposées. Les centres de loisirs ont accueilli tout l'été entre 1 500 et 2 000 élèves par jour en juillet et août. Des séjours ont été organisés par la Ville de Paris, la CASPE du 19ème et la Caisse des Écoles du 19eme pour permettre aux élèves de bénéficier d'espaces et de lieux de loisirs.

Durant l'été, les travaux dans les établissements scolaires se sont poursuivis, 52 opérations ont été réalisées, avec un investissement de 7 millions pour le premier degré et 2,4 millions pour les collèges. Petits, moyens ou gros chantiers, ces travaux étaient indispensables pour le retour des élèves (sécurisation, étanchéité, isolation du bâti, etc.). Le bilan de l'été offre pour la rentrée de belles réalisations, comme la poursuite du dispositif des cours Oasis (maternelle Palestine, collège Georges Brassens). Pour d'autres chantiers, une certaine déception ressort, liée à quelques difficultés de collaboration avec les partenaires. Le travail d'embellissement de ces établissements se poursuit, toutes les équipes sont mobilisées et la Mairie se tient à leurs côtés.

Cette rentrée scolaire marque aussi le déploiement des « Rue aux écoles », porté par Mme JEMNI, adjointe au maire, afin d'accompagner la sécurisation des abords et espaces des écoles, réduire la pollution sonore et préserver la qualité de l'air (cité Lepage, secteur Tandou-Pierre Girard, secteur Cheminée). Enfin, la rentrée reste marquée par la crise sanitaire, Séverine GUY en charge du sujet l'évoquera dans sa communication.

La question de la restauration scolaire demeure une priorité également, le plan pluriannuel de décentralisation de fabrication des repas se poursuit. L'objectif est maintenu d'une cuisine du jour au menu, avec des cuisiniers dans les écoles et collèges, la démarche passe par une généralisation du portage chaud, un travail sur l'amélioration du goût et de l'assiette, initié dès 2014. Les collèges E Varèse et E Michelet sont désormais desservis par la Caisse des Écoles. Cette offre aux collégiens complète celle existante, sur laquelle les équipes et la diététicienne de la

Caisse des Écoles reste mobilisées pour adapter l'offre et répondre aux besoins de ce public de pré-adolescents.

Les efforts concentrés sur l'offre bio (58%) ou issue de l'alimentation durable (50%) se poursuivent également, ainsi que les actions de prévention contre le gaspillage alimentaire, la réduction du plastique, remplacé progressivement par des contenants biosourcés, ou dans les pique-nique avec du fait-maison. La volonté perdure cette année encore de pouvoir généraliser les goûters dans les écoles élémentaires, et mettre en place ce dispositif pour tous les élèves.

Ce contexte de rentrée scolaire, toujours marqué par la situation sanitaire, ne doit pas empêcher de regarder l'avenir avec confiance. Il s'agit d'assumer les grandes ambitions éducatives, portées de manière collective, notamment la signature du troisième PEDT, pilier du programme pour la continuité éducative, l'égalité, l'inclusion scolaire, la santé et le bien-être, la promotion de l'engagement, ou encore les démarches en faveur du développement durable et de la petite enfance au collège. En parallèle, une action est menée avec la Ville de Paris en faveur du climat, avec l'ouverture récente de l'Académie du climat, pour tous les jeunes de 9 à 25 ans.

Le développement de la « Ville du quart d'heure » se poursuit, avec les cours ouvertes le samedi pour permettre aux familles et enfants de bénéficier d'espaces de nature et d'activités ludiques.

Les actions continuent concernant le décrochage scolaire, avec une offre accrue d'accompagnement personnalisé, et des activités collectives sur les temps péri- et extrascolaires, pour tous les âges.

Des accueils le samedi matin, par les équipes d'animation de la CASPE 19 (écoles Barbanègre et Cotton) qui sont remerciées, et avec le doublement du dispositif « Tous au collège », qui existait au collège Suzanne Lacore, bientôt mis en place au collège Guillaume Budé.

Une initiative de la Mairie du 19^{ème} est à saluer, le Pass'âge, ouvert à tous les jeunes de l'arrondissement, de la naissance à la veille de leurs 11 ans.

En conclusion, l'équipe municipale remercie les équipes des écoles et les services associés à l'ambition portée pour l'éducation, et réaffirme son engagement en faveur des élèves parisiens.

Mme TIMSIT intervient. Cette communication est l'occasion pour les élus écologistes de porter une attention particulière à l'application du protocole sanitaire, imposé aux écoles. Les élèves sont retournés à l'école avec l'espoir d'une rentrée différente de l'année passée, et l'envie de retrouver le cadre d'apprentissage habituel. Durant la période estivale, le gouvernement aurait pu mettre en place un protocole adapté et proportionné à la situation, en concertation avec les équipes éducatives, mais il ne l'a pas fait. Le maintien de la fermeture des classes dès le premier cas de COVID positif pendant 7 jours reste injuste d'un point de vue social et accroît les inégalités. D'autres stratégies (tester, tracer isoler) permettraient de garantir au plus grand nombre un accueil à l'école, en étant efficaces pour stopper les contaminations. Pour prendre l'exemple de l'école Tandou, 6 classes ont déjà été fermées depuis le début de l'année. Ces fermetures se traduisent par un accroissement du retard d'apprentissage, sans compter le frein que constitue la fracture numérique. De nombreuses familles du 19ème sont confrontées à ces difficultés. Heureusement, ce protocole s'apprête à être revu. Le groupe écologiste veillera à la bonne application d'un nouveau protocole, afin de ne discriminer aucun enfant, surtout dans les quartiers populaires du 19ème.

M. DAGNAUD conclut en insistant sur deux points évoqués par Mme MERZI. D'abord, sur les chiffres : 7 millions d'euros ont été investis cet été dans 52 écoles, et plus de 2,5 millions dans les collèges. Ces investissements illustrent l'engagement de la Ville pour offrir aux élèves du 19ème des conditions d'enseignement à la hauteur de l'ambition éducative portée.

Ensuite, la mise en place du Pass'âge est saluée, une initiative née dans le 19ème. Il s'agit du pendant pour les moins de 11 ans du Pass culture, qui connaît un grand succès depuis plusieurs années. Le Pass'âge permet de déployer l'offre de loisirs avec des structures et associations de l'arrondissement, et représente un enjeu d'émancipation.

La série de cérémonies de remise de diplômes de brevet reprendra prochainement dans chaque collège, un moment officiel et joyeux. Il ne faut rater aucune occasion de fédérer les élèves, leurs familles et les équipes pédagogiques pour saluer toutes leurs réussites.

Pour conclure, il est rappelé que la nouvelle organisation des procédures d'affectation au lycée avait inquiété à la fin de l'année scolaire. La position commune adoptée a permis des améliorations. Les retours des établissements et des familles sont positifs. Le taux de satisfaction des premiers vœux émis par les familles est très favorable. En tant que membre du Comité d'évaluation de ces nouveaux dispositifs, le maire confirme sa vigilance. .

4. Communication du Maire relative à la situation sanitaire dans le 19e arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes GUY, KONÉ

Mme GUY présente la communication sur la situation sanitaire. Les indicateurs sont au vert sur le front de l'épidémie depuis quelques semaines, avec une baisse du nombre de cas quotidiens, des admissions à l'hôpital et en réanimation, et une baisse du taux d'incidence. Malgré ces signaux positifs, la vigilance reste de mise, en raison du nombre important de personnes non-vaccinées. La vaccination reste un enjeu majeur dans un contexte de disparités territoriales. En France, à la date du 25 septembre, 74,7 % de la population avait reçu au moins une première dose de vaccin, et 71,6 % a un schéma vaccinal complet. Le taux de vaccination parisien est supérieur au national, avec 77,2% de primo-injections au 11 septembre contre 73% en France.

Face aux enjeux anticipés d'inégalités sociales et territoriales, de nombreuses actions ont été menées sur l'arrondissement : centres de vaccination éphémères, propositions de rendez-vous au cœur des quartiers « politique de la Ville », campagnes de sensibilisation et d'information, la vaccination des personnes à la rue avec l'association Médecins sans frontières (remerciée à cette occasion). Depuis le début de l'été, des médiateurs de lutte anti-COVID, équipés de tablettes, sillonnent le territoire pour permettre aux habitants des prises directes de rendez-vous dans les centres de vaccination. Malgré ces efforts, les disparités territoriales de couverture vaccinale perdurent à Paris, et le taux de vaccination est plus faible dans les arrondissements populaires de l'Est parisien. Dans le 19ème, 67% de la population avait reçu une première dose, 63% était totalement vaccinée, à la date du 20 septembre. Il est donc primordial de continuer les efforts entrepris depuis des mois, de prolonger le travail d'information et de médiation sur le terrain.

Évoquée dans la communication précédente, la rentrée scolaire a été marquée par la crise sanitaire, avec beaucoup de fermetures de classes à la rentrée pour cas contact. Ce nombre de cas contact est toutefois en baisse, un indicateur positif. La campagne de dépistage salivaire se poursuit dans les écoles touchées. Dans les établissements scolaires, depuis la rentrée, une campagne de vaccination des 12-17 ans a été déployée, organisée avec les services de l'ARS. Les premiers retours à l'échelle parisienne sont décevants, en raison du faible taux de retours des autorisations parentales. Moins de 3% des élèves éligibles à Paris ont été vaccinés dans le cadre de ce dispositif. La faiblesse globale de la vaccination dans les collèges et lycées n'est pas de nature à rééquilibrer le taux de vaccination sur cette tranche d'âge, entre les arrondissements de l'est et de l'ouest. C'est pourquoi, avec Mme MERZI, de nouvelles initiatives seront lancées, en partant d'un travail de terrain et bilan local. Une nouvelle stratégie est à construire, avec les partenaires, pour la vaccination dans les établissements scolaires. De la même façon, des

initiatives sont envisagées avec Mme GAUTEREAU pour atteindre les tranches supérieures, en dehors des établissements.

Ce mois de septembre lance aussi la campagne de troisième injection pour les plus 65 ans, qui sera possible chez le généraliste. Cette tranche d'âge est aussi en retard de vaccination dans le nord-est parisien, par rapport à Paris. En parallèle, un travail de sensibilisation et d'accompagnement à la vaccination des seniors est engagé, avec Mme AUSTIN. Des temps forts et opérations sont programmés lors du forum Autonomie de la Semaine bleue, ou de la remise des boîtes de chocolats en novembre.

Les centres de vaccination vont évaluer pour re-calibrer l'offre de vaccination en fonction des besoins. Le centre de vaccination du 104, opéré par SOS Médecin, s'arrêtera à la fin de cette semaine, pour retrouver son usage culturel. Dans la foulée, le gymnase Jean Jaurès retrouvera sa vocation d'équipement sportif au plus tard à la mi-octobre. Les opérations de vaccination du 19ème seront reportées sur le nouveau centre de vaccination, à partir de mi-octobre, à l'espace polyvalent Pierre Girard, au cœur de l'arrondissement. La Mairie a beaucoup plaidé pour ce déplacement, régulé par l'ARS, afin que le gymnase Jean Jaurès puisse accueillir de nouveau les associations sportives du 19ème, le sport étant un élément primordial.

En conclusion, de chaleureux remerciements sont renouvelés à tous les professionnels de santé, agents et volontaires mobilisés depuis le début de la campagne de vaccination. Le travail réalisé est colossal, leurs efforts ont été conséquents.

M. DAGNAUD remercie à son tour les équipes de la Ville, qui ont participé activement aux dispositifs.

Mme KONÉ intervient sur cette communication. Son groupe se réjouit du taux de vaccination. Néanmoins, un point de vigilance est à noter. Si le caractère pandémique du virus n'est plus inquiétant, il faut rester attentif à ce que la COVID ne devienne une maladie qui accentue les inégalités, touchant les publics défavorisés. Les chiffres communiqués montrent la grande disparité territoriale à Paris : plus les quartiers sont populaires, plus le taux d'incidence est haut. La carte la plus faible de vaccination recouvre celle de la pauvreté, de l'impact numérique et de l'accès aux services publics. Cette vigilance est nécessaire, car la prise en charge des tests PCR et antigéniques prendra fin ces prochains jours. Les nouvelles mesures comportent le risque d'être plus dures pour les publics précaires, et d'engendrer des inégalités.

Le devoir d'un élu d'arrondissement populaire comme le 19^{ème} est de protéger les habitants, de les accompagner à travers le dispositif d'« aller vers ». L'idée est suggérée d'installer des Vaccinobus dans les quartiers populaires, à la rencontre des populations vulnérables et fragiles.

Les remerciements adressés aux personnels soignants et agents de la Ville sont partagés.

Point d'actualité

M. DAGNAUD souhaite introduire le point vital de l'actualité : la situation porte de la Villette, avant de suspendre la séance.

La crise parisienne est désormais nationale, et une solution de sortie est exigée rapidement. Le vendredi 24 septembre 2021, la Préfecture de Police, sur instruction du ministre de l'Intérieur, a procédé à une opération d'évacuation de la scène de trafic et consommation de crack, installée au carrefour des rues Riquet et Aubervilliers. Cette opération policière est très éloignée d'une évacuation humanitaire, avec des hébergements et une prise en charge sociale et sanitaire demandée en urgence. Cette évacuation a été improvisée, sans information ni concertation avec les élus d'Aubervilliers, Pantin et de Paris. Si cette évacuation redonne de l'air aux riverains d'Éole, mis à l'épreuve durant plusieurs mois, la réinstallation immédiate de cette même scène

porte de la Villette, aux confins du 19^{ème}, d'Aubervilliers et Pantin, ne constitue pas une réponse acceptable et adaptée. Ainsi, les premiers signes préoccupants de dissémination sont déjà observés autour de la porte de la Villette, de Rosa Parks et du quai de Seine.

Sur réquisition de la Préfecture de police, un mur a été érigé pour faire obstacle aux déplacements des consommateurs vers Pantin. Ce mur est l'emblème du déficit historique des politiques publiques de lutte et de prise en charge des toxicomanies, qui mène littéralement « droit dans le mur ». La Ville a pourtant, dès la fin août, dans un courrier de la Maire de Paris au Premier ministre, mis sur la table la nécessité de constituer un réseau d'unités thérapeutiques à l'échelle métropolitaine, pour sortir d'un bricolage permanent. Chacun convient désormais que c'est la seule solution durable, digne et efficace pour mettre fin aux errements des dernières décennies face au crack.

Le gouvernement a d'ailleurs récemment validé la démarche parisienne, qui doit parallèlement s'accompagner d'un harcèlement du trafic.

Il faut toutefois être lucide, la perspective d'un réseau d'unité thérapeutiques n'offre pas une alternative à court terme, et le statu quo n'est nulle part tenable. À ce stade, en attendant la mise en place du réseau, l'enjeu ne peut pas être une simple gestion de cette zone de nondroit, mais de mettre en œuvre sans délai des mesures d'urgence, répondant à la double exigence de protéger les habitants et assurer un minimum de dignité aux consommateurs en errance. Car la rue n'est jamais la solution. Sur ces bases, la majorité municipale présentera un vœu à l'issue de la suspension de séance. En vertu de l'article 23.2 du règlement intérieur, il est proposé de suspendre la séance pour permettre aux représentants des collectifs de s'exprimer.

Prise de parole des collectifs

M. DAGNAUD comprend la colère exprimée. Dans cette épreuve, la mobilisation des habitants est une force qui permet de bousculer toutes les inerties; il souhaite que ces témoignages poignants soient entendus par le ministre de l'Intérieur. Contrairement à ce que ce dernier dit dans les médias, la porte de la Villette n'est pas un désert, un no man's land. Ce quartier est habité, du côté parisien comme du côté pantinois, fréquenté, à l'image des importantes infrastructures de transports publics, et de la proximité immédiate de la Cité des sciences et de l'industrie. La porte de la Villette est en déshérence, et étape après étape, la grande précarité y a été concentrée. Or, les équilibres sociaux sont fragiles. Il n'est pas possible de toujours demander aux mêmes quartiers d'être solidaires, de se serrer les coudes pour accueillir la détresse et l'extrême indigence. Les équilibres territoriaux à Paris doivent être préservés.

À ce propos, une délibération est inscrite à l'ordre du jour, lançant le réaménagement de la porte de la Villette. La Mairie du 19ème porte un projet de rénovation urbaine, à l'échelle de la porte de la Villette. Ce travail de grande ampleur mobilise des relations avec l'État, car une partie du foncier est propriété du ministère de l'Intérieur, avec la SNCF et les communes voisines. Sans être spectaculaire, l'étape de la délibération est décisive, l'opération sera engagée. La Mairie a donc des perspectives solides, tangibles de la renaissance de la porte de la Villette. L'urgence de la situation est néanmoins entendue. Le Maire du 19ème s'est rendu sur place la journée du vendredi pour constater la situation générée par la décision brutale du ministre de l'Intérieur. Il est intervenu dans les médias (dont une prise de parole la veille sur BFM). En solidarité totale avec les maires de Pantin et d'Aubervilliers, l'appel pressant a été relayé de mettre fin à cette situation inacceptable, dont personne ne peut s'accommoder. L'enjeu est de mettre un terme à cette crise, d'en sortir par le haut, avec un hébergement et un accompagnement médico-social. Ce n'est pas en déplaçant campement après campement la situation qu'elle se réglera. Il faut s'attaquer à la mise en œuvre d'un réseau de sites, et en attendant que ce réseau soit opérationnel, trouver rapidement une solution décente et

respectueuse de nos quartiers. Les habitants peuvent être assurés de l'engagement des élus municipaux à leurs côtés.

L'adjoint A. AHOUDIAN se tient prêt à recevoir ceux qui le souhaitent pour faire le point. Il y aura toujours des tentatives d'instrumentalisation, mais ce sujet est trop grave pour se laisser happer par des manœuvres politiciennes.

5. V192021055 : Vœu présenté par Marie TOUBIANA et les élus du groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants, relatif à la présence de toxicomanes sur l'espace public autour des jardins d'Éole, au niveau des rues du 19ème arrondissement en particulier Riquet et Aubervilliers, autour de la Place Stalingrad et de nombreuses rues de l'arrondissement.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, TIMSIT, FILOCHE, NAGET, M. MADEC

Mme TOUBIANA présente le vœu déposé par son groupe, elle précise que son vœu a été présenté 6 jours avant le Conseil d'arrondissement comme le stipule le règlement. L'évacuation au jardin d'Éole n'avait pas encore été effectuée. L'expulsion est une nouvelle satisfaisante, car, pour avoir participé mercredi dernier à la manifestation des riverains, un affrontement a eu lieu entre un dealer à vélo voulant arracher la pancarte d'un manifestant, et ce dernier. Il a fallu la présence de trois agents de la DPSP pour le maîtriser. Ensuite, une barre de fer a été envoyée par un toxicomane contre les manifestants. Il était temps que l'évacuation ait lieu, pour les riverains souffrant de la situation depuis des mois. Malheureusement, le problème n'est que déplacé porte de la Villette, et perdure autour du jardin d'Éole, rue Archereau, sur les pelouses de la place Stalingrad, etc. Rien n'a changé, le problème n'est pas réglé. La Ville pense pouvoir résoudre le problème par la création de salles de shoot, pudiquement appelées « salles de consommation à moindre risque ». Le vœu de la majorité demande des unités thérapeutiques, mais, autour de ces salles, la consommation continuera.

La création d'une salle de shoot suscitera l'opposition de tous les riverains, comme dans le $20^{\text{ème}}$. L'élu du groupe Les Républicains dans le $20^{\text{ème}}$, F-M. DIDIER, est salué pour avoir fait capoter ce projet. Les conseillers de Paris en faveur des salles de shoot sont les premiers à s'y opposer dans leur quartier, comme cela a été le cas pour Danièle Simonnet, en raison de la présence d'écoles. Or, il y a des écoles partout dans Paris.

La solution raisonnable est donc l'obligation de soins pour les toxicomanes.

Un article du Code général des collectivités territoriales permet d'interner d'office les personnes présentant un danger sanitaire et psychiatrique. Ces personnes sont dangereuses pour la société et pour eux-mêmes. Il faut les obliger à se soigner. La Maire de Paris peut l'invoquer pour faire interner et soigner les toxicomanes, en tant que Présidente de l'APHP. Une caserne désaffectée pourrait être utilisée à cet effet. Le problème est le refus de l'injonction de soins ; la Ville doit accepter de passer à l'étape supérieure, sinon aucun résultat ne pourra être obtenu.

L'information est arrivée d'une réunion jeudi avec le ministre de l'Intérieur, le Préfet de police, le Préfet de région et la Maire de Paris.

Mme TOUBIANA demande également donc confirmation du projet d'implantation d'une salle de shoot. Concernant le 19^{ème}, une salle pour les femmes toxicomanes est évoquée, dont le lieu et l'adresse sont demandés.

Mme TIMSIT prend la parole. L'évacuation des usagers de drogue, ordonnée sans consultation de la Ville de Paris, est l'histoire d'un échec cuisant, symbolisé par l'érection d'un mur entre Pantin et Paris. En plus d'être inefficace, ce mur fait honte. Cette faillite découle de 30 ans de politiques publiques qui ne prennent pas en compte l'ampleur de la toxicomanie de rue, ni

l'étendue des réponses à apporter. Certes, l'évacuation offre un peu de répit aux riverains d'Éole qui ont souffert de la situation, permet de desserrer d'un cran l'étau, mais une telle expulsion n'a rien de pérenne ni d'efficace. Déplacer la scène de crack à ciel ouvert, c'est prendre le risque d'une nouvelle colline du crack. Cette décision est condamnée avec force, personne ne peut s'en satisfaire, notamment les habitants d'Éole qui ne souhaitent pas aux autres riverains d'endurer la même situation. Ces habitants n'ont eu de cesse de demander un accompagnement médico-social pour ces publics en détresse. Au regard de la configuration du lieu et de la proximité immédiate avec le périphérique, l'évacuation porte de la Villette est très préoccupante. En raison de la précarité des populations migrantes installées au même endroit, le risque est accru que ces personnes tombent dans le crack. Il ne faut pas que le nombre de toxicomanes se démultiplie.

Il est nécessaire de créer un réseau de nouvelles unités de soins, avec des soins et de l'accompagnement social. Les élus écologistes plaident depuis de nombreux mois pour la création de ce réseau à taille humaine, sur le territoire parisien et métropolitain, afin d'apaiser les quartiers et soigner les toxicomanes. Comme il n'est plus possible d'attendre, dans l'intervalle, il est demandé une mise à l'abri immédiate des usagers de drogue, avec une prise en charge médico-sociale.

Mme FILOCHE constate qu'il est inacceptable de discuter à nouveau dans cette instance de la situation. Une fois de plus, la scène de consommation a été déplacée sur un espace public, sans la consultation ni l'avis des élus locaux, de manière unilatérale. Cette évacuation subie ne permet pas d'envisager des réponses pérennes. Les dernières décisions risquent au contraire d'aggraver la situation, par la non-implication de la Ville et la construction d'un mur. Ce mur symbolise l'inverse des actions menées à Paris et en Île-de-France depuis 20 ans. L'interdiction, par arrêté du Préfet de police, de la distribution de produits gratuits (alimentaires, sanitaires) sur le secteur Éole et Stalingrad n'est pas davantage un cercle vertueux.

Le manque de moyens pour les dispositifs adaptés est à dénoncer, en soins, en hébergements.

La police nationale manque également de moyens, pour lutter contre les trafics. Le groupe Génération.s l'avait rappelé lors d'un précédent vœu. Déplacer ou régler par la force le problème n'est pas la solution. Il faut porter des projets forts et assumer des choix politiques. Le groupe de Mme FILOCHE réaffirme être en faveur de l'ouverture de salles d'accompagnement, avec la prise en charge des consommateurs dans une logique de réduction des risques, réparties sur le territoire parisien et la métropole. La lutte contre les trafics et le démantèlement des réseaux doivent accompagner le maillage de structures médico-sociales. Audelà de ces réponses, il faut aussi assumer d'ouvrir une salle de consommation dans la métropole parisienne et dans le 19^e arrondissement. L'objectif est d'accompagner et de sortir les consommateurs de leur addiction. Selon Mme FILOCHE, Mme TOUBIANA devrait visiter la salle du 10ème arrondissement pour voir le travail accompli (voix superposées). Un rapport de l'INSERM présenté à Strasbourg en juin 2021 montre bien que le schéma incluant des centres de soins, de dépistage, des actions de prévention et d'accompagnement, a été appliqué dans les autres pays et a fonctionné.

Mme NAGET salue en premier lieu les habitantes et habitantes, les commerçants venus exprimer leur colère, qui est partagée par les élus municipaux et au-delà de cette assemblée.

M. DARMANIN et M. LALLEMENT ont choisi d'entériner la présence et le commerce de crack dans les quartiers du nord-est parisien. Ils accompagnent de fait le trafic dans les quartiers populaires sans assumer leurs responsabilités. Il s'agit d'un coup de force politicien, qui repousse le problème sans le résoudre. Acculés face à l'ineptie de leur décision, le ministre de l'Intérieur et le Préfet de police ont décidé de construire un mur de la honte. Au moment où, partout dans le monde, le combat est de faire tomber les murs, ces deux personnages font construire un mur entre Paris et Pantin. Mme TOUBIANA semble, par ses déclarations intempestives, renvoyer à des

heures sombres de l'Histoire. Il n'est pas possible d'interner de force des personnes, ni d'ordonner une privation de liberté arbitraire. La réalité serait inquiétante si un ou une maire pouvait signer à sa guise des hospitalisations d'office. Ces hospitalisations d'office existent, mais sont encadrées par la loi. Il n'est pas possible d'enfermer des personnes en situation de dépendance. La situation nécessite de renforcer les services publics, de la police et de la justice, de l'ARS, des services de santé, pour mettre en place des solutions dignes et humaines. Les usagers de drogue sont des êtres humains avant tout, et personne n'est à l'abri d'avoir un proche touché par ce phénomène d'addiction. Comme l'a déclaré une habitante tout à l'heure, personne ne sera tranquille tant que la situation perdurera, les élus locaux continueront d'exiger des solutions dignes.

M. MADEC estime que l'évacuation est une bonne chose pour les riverains, qui ont vécu un enfer, même si la manière d'intervenir est condamnable. Une telle opération demande d'aviser les maires. Or, les maires de Paris et du 19ème n'ont pas été prévenus. Le problème du crack est traité depuis 25 ans à Paris, et l'historique montre la circulation continuelle du trafic, déplacé en Seine-Saint-Denis puis revenu dans le 19ème. Le problème se réglera en mettant en place un réseau de structures à l'échelle de Paris et de la métropole. Mme TOUBIANA doit arrêter d'agiter la salle de shoot comme un épouvantail et d'effrayer la population. Personne dans la majorité du 19ème n'a évoqué une salle de shoot; en revanche, il est demandé des équipements sanitaires et sociaux, des salles de repos pour les toxicomanes. Pour être utile, l'opposition est invitée à faire des propositions concrètes au lieu de critiquer. Le sujet est trop grave pour souffrir de déclarations politiciennes.

M. DAGNAUD salue les interventions des élus de la majorité, qui montrent sa cohésion devant les réponses à apporter à cette situation douloureuse. La majorité est mobilisée. Les prises de position et surtout les propositions d'action, étape après étape, ont été entendues. Les propositions avancées aujourd'hui par la Maire de Paris, validées par le Premier ministre, sont en grande parties dues au travail mené par la Mairie du 19ème, en dialogue permanent avec ses concitoyens. Dans le cadre de l'Observatoire citoyen de la toxicomanie, la Mairie a pris le soin d'écouter et questionner des professionnels, le Procureur de la République, d'éminents spécialistes de l'addictologie, des associations spécialisées dans la réduction des risques, des responsables des maraudes, sur le terrain.

Mme TOUBIANA rend un mauvais service aux concitovens et au débat démocratique en s'acharnant avec des éléments de langage récurrents et en caricaturant les termes du débat. La « salle de shoot » n'existe que dans son esprit, agitée comme un épouvantail destiné à faire peur. La gravité de la situation mérite de prendre un peu de hauteur. Le sous-entendu constant, conseil après conseil, que le maire d'arrondissement aurait la possibilité juridique d'enfermer des personnes est une énormité consternante, à laquelle s'ajoute la violence du propos. C'est un mensonge invraisemblable, colporté à chaque conseil. Il est dommage de devoir le dire avec sévérité, mais l'opposition doit arrêter de propager ces mystifications. . Si l'opposition avait pris la peine de rentrer dans la démarche de travail coopératif de l'Observatoire citoyen du 19^e, , elle aurait pu échanger avec les magistrats et le Procureur de la République, et comprendre la réalité de ces injonctions, dont la durée est très courte car les hôpitaux ne gardent pas ces publics. L'opposition aurait dû s'entretenir avec les professionnels de santé, médecins et addictologues, elle aurait ainsi appris qu'un processus de sevrage ne peut exister sans un minimum d'adhésion du consommateur. Il s'agit de soigner une addiction sévère, et pour guérir, il faut prendre en charge l'usager dans l'état aigu où il se trouve. Le crack est la plus addictive et la plus destructrice de toutes les drogues, cette réalité ne peut être éludée si l'action veut être utile et efficace. Le travail est donc en cours, avec la proposition de déployer un réseau et un parcours de structures de soins et d'accompagnement, puis d'éloignement de cette dépendance. Les stratagèmes polémiques seront toujours récusés sur un sujet aussi lourd.

Il s'agit de nouer des partenariats fructueux avec le ministère de la Santé, l'ARS. Il est regrettable que ce ne soit pas toujours le cas avec le ministère de l'Intérieur. Il n'y aura aucun renoncement à la possibilité de travailler tous ensemble au service de l'intérêt commun.

Les fantasmes peuvent bien être brandis, il est hors de question de créer une sorte de Guantanamo sur les bords de Seine, où ces personnes seraient enfermées manu militari, sans procédures de justice. Cela n'existe pas dans un État de droit. Il faut dépasser les positions partisanes étriquées, et se projeter au service de l'intérêt général et d'une cause grave. Si l'opposition souhaite travailler avec la majorité, elle est la bienvenue.

Le Conseil régional et l'exécutif de Valérie PÉCRESSE sont invités eux-aussi à collaborer , toutes les propositions et aides sont utiles, pour converger vers le même objectif. Il est facile de se rendre sur les lieux pour poser devant les caméras et repartir aussitôt. La situation a besoin d'engagements concrets et de solutions réalistes.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (Exécutif) dont 7 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 1 (LREM)

QUESTION

6. Q192021059 Question posée par le Groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants, sur le projet d'implantation d'une salle de shoot pour femmes toxicomanes dans l'arrondissement.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA

- M. DAGNAUD répond à Mme TOUBIANA qu'il n'est nulle part stipulé une salle de shoot, un terme qui relève d'une désinformation rodée. En revanche, la nécessité a été mise sur la table de permettre, dans un réseau d'unités thérapeutiques, un accompagnement spécifique pour les femmes toxicomanes. La lettre du maire aux habitants à ce sujet, envoyée à 12 000 exemplaires, n'a eu aucun retour négatif. Les femmes toxicomanes sont les plus vulnérables dans cet écosystème de grande précarité, dominé par les hommes (prostitution, maladies). Dans le parcours qui se construit, se pose d'abord la question du contenu, puis celles du lieu, de l'opérateur, des équipes, des partenaires institutionnels. O Une fois répondu à ces questions, il faudra revenir en toute transparence vers les habitants, sur la base d'un projet global.
- 7. V192021060 : VŒU DE L'EXECUTIF présenté par François Dagnaud, Séverine Guy, Adji Ahoudian, Roger Madec et les élu.e.s du groupe Paris le 19e en commun, Socialistes et Citoyens ; Alice Timsit, Andreas Pilartz et les élu.e.s du groupe Écologiste et citoyen ; Gwenaëlle Austin et les élu.e.s du groupe Communiste et citoyen ; Marie-Laurence Floch et les élues du groupe Génération.s relatif à la situation porte de la Villette, Square Forceval, et aux solutions de sortie.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD formule le vœu : « Le conseil d'arrondissement du 19^{ème}, sur proposition de l'exécutif et des quatre groupes de la majorité municipale, émet le vœu qu'un hébergement

avec accompagnement médico-social soit organisé sans délai, à l'instar de ce qui est déjà fait dans le cadre du Plan crack ; que les territoires voisins, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris ainsi que le Conseil régional d'Île-de-France soient intégrés à la gouvernance du Plan crack ; que la Préfecture de police déploie une stratégie opérationnelle de tolérance zéro face au trafic qui continue de ronger les rues ; que l'État désormais partenaire de la Ville, à travers l'ARS et la Préfecture de région, contribue à élargir, sur son patrimoine foncier et celui de l'APHP, la recherche de sites compatibles avec l'accueil des usagers de drogue en zone dense ». Le vœu formule un panel large de ce qu'il convient de réaliser à ce stade.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 1 (LREM)

M. Roger MADEC, rapporteur:

8. 2021 DEVE 94 Modalités de passage du public par le site la "Ferme du rail" pour accéder à la promenade de la PC19. Ouverture de terrasse et installation de jardinières - Convention avec Réhabail.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ, MADEC

M. PILARTZ présente la délibération. Les promenades de la petite ceinture nourrissent des attentes. Cette ouverture facilitée au public à travers la « Ferme du rail » finalise l'accessibilité à ce tronçon entre la rue de Thionville et l'avenue Jean Jaurès. Aujourd'hui, deux tronçons sont ouverts dans le 19ème: le tronçon où se situe « la Ferme du rail », et le second part de l'avenue de Flandres jusqu'à Rosa Parks, où se situent la Gare jazz et le projet « Au fil du rail ». Ces tronçons sont séparés par des parties encore inaccessibles, et représentent 1 km sur les 2,6 km de la petite ceinture traversant le 19ème. Leur fréquentation montre que ces tronçons sont appréciés par les habitant.e.s du 19ème, nombreux à venir s'y promener. Le succès d'une pétition qui circule actuellement montre que la majorité des habitants sont en demande d'une ouverture continue. Il faut poursuivre les efforts et ouvrir l'intégralité de la petite ceinture du 19ème. D'autres arrondissements parisiens, comme le 12ème, le 14ème et 15ème, ont profité d'une ouverture large. Ouvrir les tronçons actuellement fermés représenterait pour les habitants du 19ème une conquête en matière d'égalité d'accès à cet espace, dont les bienfaits pour la santé physique et mentale sont évidents. Cette ouverture permettrait de traverser l'arrondissement en toute sécurité, des Buttes Chaumont jusqu'à Rosa Parks.

M. MADEC ajoute que l'objectif est partagé de pouvoir ouvrir le maximum de la petite ceinture. À la différence des autres arrondissements cités, dans le 19ème, la petite ceinture emprunte plusieurs ouvrages d'art, des ponts dans un état lamentable. La volonté d'ouvrir pendant cette mandature le maximum de distance de la petite ceinture est confirmée. Le groupe EELV au Conseil de Paris est invité à se joindre aux efforts menés pour obtenir les budgets nécessaires. D'après les diagnostics qui ont été avancés, le mauvais état du pont Jean Jaurès, comme celui au-dessus du canal, ne permettrait pas d'y passer en toute sécurité. Les travaux de remise à niveau se chiffrent en dizaine de milliers d'euros. La force de conviction du groupe écologiste au Conseil de Paris peut aider à persuader l'adjoint aux finances de débloquer les financements

nécessaires. Quelques tronçons sont ouvrables, les habitants du 19^{ème} sont donc invités à déposer au budget participatif l'ouverture d'un tronçon, qui n'emprunte pas un ouvrage d'art.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. 2021 DLH 85 Réalisation 14-34 rue Léon Giraud (19e) d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale comportant 30 logements PLA-I par EMMAÜS Habitat

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, Mme AUSTIN

M. MADEC présente le programme de cette délibération. En effet, Emmaüs Habitat est propriétaire de logements très dégradés, insalubres et inhabitables, enclavés sur une parcelle de copropriété au 38 rue de Lorraine. Dès 2013, Emmaüs Habitat a porté le projet de démolition-reconstruction, qui n'a pu aboutir en raison de l'hostilité de la copropriété, empêchant le dépôt du permis de construire. Des discussions avec Paris Habitat ont eu lieu pour permettre la réalisation de cet équipement utile au 19ème et ses habitants, en cédant une parcelle pour accéder à cette future résidence sociale par le 34 rue Léon Giraud. Il s'agit d'une trentaine de studios, réservés à des personnes en réinsertion dans la structure Emmaüs défi sur la rue Riquet. Ces personnes sont encadrées. Cette construction entre dans le projet global de requalification de l'immobilier de Paris Habitat rue Léon Giraud, mené depuis plusieurs années. Ainsi, le bâtiment du 14 rue Léon Giraud sera transformé en résidence pour jeunes actifs. Parallèlement, il y aura une opération de BRS de 25 logements, l'accession sociale à la propriété, qui connaît un grand succès à Paris. Le Conseil est invité à voter cette délibération, qui permet de mettre fin à l'habitat indigne, loger des familles et des personnes en grande précarité.

Mme AUSTIN déclare être fière, au nom du groupe communiste et citoyen, de soutenir favorablement cette délibération. La première raison est que la dizaine de ménages qui résidaient encore dans ces logements insalubres ont été ou seront relogés très bientôt. Savoir que des familles vivent dans des conditions totalement indignes est insupportable. Le combat contre le mal-logement doit être porté collectivement. La seconde raison est la fierté, en tant qu'élue en charge de la précarité et de l'exclusion, de voir le 19ème arrondissement rester fidèle à sa tradition de solidarité, et continuer la création de logements en PLAI à vocation sociale. La gestion de ces logements sera confiée à Emmaüs Défi, qui réalise un travail formidable pour l'insertion de plus précaires. C'est aussi une fierté de constater qu'il peut encore exister un Paris inclusif, où peuvent vivre toutes les catégories sociales, même si la liste d'attente de demande de logement social reste très longue et le taux de logements sociaux trop bas. La création de ces logements est un petit pas, mais un pas en avant.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 0

10. 2021 DLH 179 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, M. MADEC

Mme KERBOUA intervient sur cette délibération (intervention peu audible sur la vidéo de la mairie et le fichier son). Les offres émises par CDC (Caisse des dépôts et consignations) pour le financement de ces opérations représentent un encours de 35 361 263 euros. La RIVP sollicite la Ville de Paris pour qu'elle garantisse ces prêts, à hauteur des montants présentés dans les offres de la CDC. Lors de précédentes délibérations, le Conseil de Paris a accepté le financement de 12 opérations de logement social, réalisées par la RIVP dans divers arrondissements de Paris, accordant dans ce cadre la garantie de la Ville de Paris aux prêts finançant ces projets. Ces précédentes délibérations présentent des programmes largement déséquilibrés, avec une surreprésentation de financements de logements type PLAI et PLUS, des conventionnements Plan climat et énergie. Le groupe Les Républicains aurait souhaité plus de financements de logements de catégories intermédiaires, PLS ou PLI, destinés aux classes moyennes. C'est pourquoi le groupe Les Républicains s'abstiendra.

M. MADEC indique ne pas comprendre cette intervention. Deux adresses sont concernées dans le 19^{ème} (81 boulevard Serrurier et quai de Loire), des programmes anciens, nécessitant une remise à niveau, pour le plan Climat. Ces opérations seront utiles pour des centaines d'habitants du 19^{ème}. Par ailleurs, du PLS et PLI sont crées dans le 19^{ème} sur les constructions neuves.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (Exécutif, LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs

Mme Halima JEMNI et M. Philippe MANTE, co-rapporteurs:

11. 2021 DVD 94 Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, FILOCHE, M. MANTE

Mme TOUBIANA prend la parole sur la délibération, car des questions essentielles sur le schéma directeur sont encore à régler. Les interrogations portent sur les investissements nécessaires, l'évolution de la participation de la Ville dans la CPCU qu'elle détient à 35%, le type de gestion à venir (mise en régie, etc.). Les problématiques du verdissement sont à soulever, comme la question de la place du biogaz, exclu de la nomenclature, alors qu'il est un pilier de la stratégie du verdissement du chauffage urbain. Le groupe Les Républicains s'opposera à la délibération.

Mme FILOCHE profite de la délibération pour aborder le sujet de l'énergie, dont le coût augmentera le mois prochain et impactera les ménages, pas seulement les plus fragiles. Depuis des années, les réponses sont le démantèlement, les privatisations et le non-entretien des équipements. Or, les objectifs de transition énergétique ne peuvent attendre du point de vue social et environnemental. Le chèque énergie est la proposition actuelle, un dispositif de l'État

qui concerne 111 760 bénéficiaires à Paris. Ce chèque d'un montant de 200 euros par an permet de régler la facture énergétique ou des travaux de rénovation. Cependant, 25% des publics concernés ne font pas valoir leur chèque énergie. Cette délibération permet de rappeler que le non-recours ne peut répondre à l'urgence sociale. L'État a annoncé une augmentation de 100 euros du chèque énergie, qui complètera le travail mené sur la précarité énergétique dans le cadre du Plan Climat. Un dispositif de 10 millions d'euros existe, qui accompagne 43 000 foyers. Pour apporter une explication technique, le réseau de chaleur parisien est assumé depuis 1927 par la CPCU, c'est le plus grand au monde. Il alimente l'ensemble des hôpitaux parisiens, et 40 % des bâtiments tertiaires.

Ce schéma fixe donc plusieurs objectifs de verdissement et de densification du réseau, avec une sortie du charbon 100% renouvelable en 2050 et la création de nouvelles unités de récupération de chaleur. Le schéma prévoit un doublement du réseau et une augmentation de 26% du nombre d'abonnés. Cette délibération structurante évoque la partie technique et la partie politique, et montre que la Ville est sur la bonne voie de la transition énergétique.

M. MANTE ajoute que cette délibération est un pas important pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Par essence, les écologistes la soutiennent. Le réseau de chaleur de la ville est un outil important, il est donc nécessaire de le préparer aux enjeux de demain. La ville se dote d'une vision à long terme sur le devenir de la chaleur renouvelable. M. LERT est félicité pour la qualité de ce travail. Le besoin en chaleur constitue la majeure partie des consommations énergétiques, préparer leur avenir est devenu impérieux, comme les décarboner.

L'arrivée de nouveaux clients raccordés nécessite des investissements, pour des kilomètres de réseau à déployer et en production de chaleur. Enfin, comme le schéma l'indique, il se profile un besoin futur d'interconnexion entre les différents réseaux d'énergie et d'eau.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (Exécutif, LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et M. Andréas PILARTZ, co-rapporteurs

12. 2021 DEVE 104 Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. PILARTZ, Mme TOUBIANA

Mme JEMNI présente la délibération. C'est la première fois que la Ville de Paris se dote d'un Plan Arbre, consécutif à un engagement fort de la majorité parisienne et du 19ème. La volonté politique est de repenser la place de l'arbre à Paris et dans l'arrondissement. Pour rappel, il y a 500 000 arbres à Paris, dont 200 000 à Paris intra-muros et 100 000 dans les rues. Le 19ème compte 15 582 arbres, premier arrondissement le plus arboré (mis à part les bois de Vincennes et Boulogne). Le Plan Arbre préconise quatre orientations :

- 1. Planter plus de 170 000 arbres, un engagement très volontariste. Les plantations seront dans les bois, les talus périphériques, un projet de forêt urbaine est prévu dans le futur réaménagement de la place Colonel Fabien. Le 19ème prendra sa part en en plantant le maximum, comme dans la dernière mandature avec 5 015 arbres plantés. Depuis juin 2020, le début de la mandature, 233 arbres ont été plantés, d'autres sont à venir, notamment à travers la démarche « Embellir votre quartier » sur le quartier Secrétan, bientôt Danube. La plantation d'arbres peut encore s'intensifier.
- 2. Une meilleure connaissance des arbres. Des études ont été lancées pour recenser les arbres dans le parc privé, et connaître l'impact du réchauffement climatique sur les futurs plants. La durée de vie d'un arbre est 50 ans en moyenne, l'objectif est d'anticiper l'étape du réchauffement climatique et préserver le patrimoine arboricole
- 3. Mieux protéger. Les indemnisations seront augmentées en cas d'arrachage d'arbres pour cause de chantiers. À moyen terme, les mesures de protection seront renforcées dans le cadre du PLU bioclimatique
- 4. Information et sensibilisation. Il faut mobiliser les citoyens et partenaires, informer les Parisiens sur l'état des arbres, par la mise en place d'une carte interactive sur internet, précisant aussi les chantiers et travaux sur la voirie. Des événements de sensibilisation et de promotion seront organisés, et des parrainages auront lieu, comme cela a été fait aux Buttes Chaumont récemment.

Cette délibération propose d'agréger les partenaires publics et privés agissant sur les paysages parisiens, par la Charte de l'Arbre, afin de partager les objectifs.

M. PILARTZ présente la délibération. Les promenades de la petite ceinture nourrissent des attentes. Cette ouverture facilitée au public à travers la « Ferme du rail » finalise l'accessibilité à ce tronçon entre la rue de Thionville et l'avenue Jean Jaurès. Aujourd'hui, deux tronçons sont ouverts dans le 19ème: le tronçon où se situe « la Ferme du rail », et le second part de l'avenue de Flandres jusqu'à Rosa Parks, où se situent la Gare jazz et le projet « Au fil du rail ». Ces tronçons sont séparés par des parties encore inaccessibles, et représentent 1 km sur les 2,6 km de la petite ceinture traversant le 19ème. Leur fréquentation montre que ces tronçons sont appréciés par les habitant.e.s du 19ème, nombreux à venir s'y promener. Le succès d'une pétition qui circule actuellement montre que la majorité des habitants sont en demande d'une ouverture continue. Il faut poursuivre les efforts et ouvrir l'intégralité de la petite ceinture du 19ème. D'autres arrondissements parisiens, comme le 12ème, le 14ème et 15ème, ont profité d'une ouverture large. Ouvrir les tronçons actuellement fermés représenterait pour les habitants du 19ème une conquête en matière d'égalité d'accès à cet espace, dont les bienfaits pour la santé physique et mentale sont évidents. Cette ouverture permettrait de traverser l'arrondissement en toute sécurité, des Buttes Chaumont jusqu'à Rosa Parks.

Mme TOUBIANA réagit à la présentation du Plan Arbre, dont les idées présentées par le groupe Changer Paris n'ont pas vraiment été reprises dans le document de délibération. La question de pieds d'arbres végétalisés n'est pas réellement traitée, ni le renforcement des équipes de nettoyage. Il n'y a pas de précisions sur les essences d'arbre, et l'information des riverains sur les opérations de leur quartier est insuffisante.

L'évaluation des dégâts et du coût des travaux effectués à la demande d'un tiers sur les arbres de la Ville n'est que la mise à jour d'un document existant. C'est pourquoi le groupe Les Républicains s'abstiendra sur la délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (Exécutif, LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Gwenaëlle AUSTIN et Mme Séverine GUY, co-rapporteures :

13. 2021 DASES 147 Actions d'aide alimentaire (389 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (244 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions-Avenant.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN

Mme AUSTIN présente la délibération. Dans le contexte de crise sanitaire et sociale, la demande en aide alimentaire a malheureusement connu une forte hausse, par l'afflux de familles isolées ou monoparentales, des étudiants, seniors, chômeurs, etc. Ces nouveaux publics sont venus agrandir les files actives déjà en augmentation. Cette délibération permet d'exprimer le soutien du groupe envers les bénévoles des Restos du cœur. Ceux-ci assurent la mission porte de la Villette depuis 2002, avec deux autres associations, 7j/7 et toute l'année. Ce site est fréquenté par 1 300 personnes environ par jour, et constitue le site de distribution le plus important de France. La subvention votée est une subvention de fonctionnement, pour la rémunération des agents de sécurité, de médiation et nettoyage. Or, le déplacement des usagers de drogue à porte de la Villette risque de faire se rencontrer des deux précarités, et d'ajouter de nouveaux bénéficiaires. En effet, le nouvel arrêté préfectoral d'interdiction de distribution alimentaire couvre une large zone autour de Stalingrad. Le périmètre d'interdiction a été étendu depuis le mois de mai dernier, et sa durée d'application allongée jusqu'au 31 octobre au minimum. Les bénéficiaires de distribution alimentaire sur cette partie de l'arrondissement ne pourront que venir grossir la file porte de la Villette. Le préfet semble vouloir faire de ce secteur le quartier de toutes les misères et précarités - la question se pose.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sandrine FERAY et Mme Stéphanie DEMBAK, co-rapporteures

14. 2021 DAE 94 Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire 2021"

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FERAY

Mme FERAY présente la délibération, qui met en exergue l'importance de consommer différemment. L'accès pour tous à une alimentation saine et durable est devenu une question de santé et d'égalité, un enjeu de justice sociale. Rendre accessibles à tous et toutes, en favorisant les circuits courts, le recyclage, la consigne et la redistribution alimentaire est un pivot essentiel du combat contre les inégalités. Les démarches « zéro déchet » et la lutte « anti-gaspi » sont indispensables pour la préservation de l'environnement, et doivent être accessibles au plus

grand nombre. Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée pour le développement d'un système alimentaire durable, inclusif, diversifié, sain et abordable, et réduisant au maximum le gaspillage. Dans le cadre de la stratégie de Paris d'alimentation durable, adoptée en mai 2018, la Ville avait lancé un appel à projets d'alimentation durable. Le 19ème est heureux d'avoir 5 lauréats, 2 projets portés par xx et la Laiterie de Paris, et 3 projets associatifs par Espace 19 et xx. Ces projets ont trois thématiques différentes: les commerces d'alimentation, la transformation alimentaire et le développement d'un accès universel à la lutte anti-gaspi et une alimentation durable. La valorisation des fins de marché est prévue dans cet objectif. Ces projets ont en commun de favoriser les circuits courts, la proximité, la solidarité, en incluant les habitants et habitantes autour de projets solidaires. Pour ces raisons, le Conseil est appelé à voter en faveur de cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Marie-Laurence FLOCH et M. Olivier WANG, co-rapporteurs :

15. 2021 DAE 73 Subvention (80.000 euros) - à treize associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Élus avant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FLOCH

Mme FLOCH présente la délibération, qui est l'occasion de rappeler l'importance de la création artisanale locale, et l'intérêt croissant qu'elle suscite. Il faut apporter un soutien quand les acteurs locaux associent création et sens. L'association des artisans de Belleville est à souligner: elle regroupe 80 artisans et créateurs et propose l'organisation d'événements et portes ouvertes, pour des rencontres avec le public, la valorisation de la fabrication locale, la découverte et la transmission des savoir-faire.

(intervention trop rapide et peu articulée)

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure:

16. 2021 DDCT 50 Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, M. MANTE, Mme FUCHS

Mme KERBOUA intervient sur la délibération, un projet cadre portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée. Cette délibération pose la question de la marginalisation du rôle des élus - en particulier l'opposition - au profit de structures intermédiaires prétendant mettre en avant « une démocratie citoyenne », au détriment d'une démocratie représentative qui régit les institutions locales et nationales. Elle crée de véritables contre-pouvoirs institutionnalisés, permanents, avec des budgets et contacts directs avec l'exécutif. En outre, cette instance tend à marginaliser les conseils de quartier, et faire doublon. Nous assistons à un millefeuille administratif d'organisations. Le bilan des volontaires engagés durant la crise COVID au service des concitoyens n'est pas connu. Or, ils sont intégrés dans ce nouveau concept. Le groupe de Mme KERBOUA s'abstiendra sur cette délibération.

M. MANTE trouve dommage que cette délibération n'ait pas fait l'objet d'un travail soutenu en matière de co-construction. Concernant le Conseil parisien des associations, le groupe écologiste attache une grande importance à la possibilité laissée à l'assemblée de se saisir des sujets qu'elle juge nécessaires, de maîtriser son ordre du jour et l'animation assurée par ses membres. Il serait plus judicieux de thématiser et créer des collèges, afin de garantir la participation effective des associations, parfois critiques. Concernant les fonds alloués au Conseil, les modalités d'utilisation ne sont pas précisées, comme la façon d'activer ces crédits et les dépenses éligibles. Concernant l'assemblée citoyenne, le recours au tirage au sort est salué, car c'est une base de l'écologie politique en matière de démocratie. Cependant, le groupe écologiste estime la durée du mandat trop courte, et la possibilité d'interagir avec les mairies d'arrondissement et les groupes politiques fait défaut. La question de modalités d'accès aux documents préparatoires au Conseil de Paris est ainsi posée. Comme ces points cruciaux restent sans réponse, le groupe écologiste s'abstiendra sur cette délibération.

Mme FUCHS répond qu'il s'agit d'un espace inédit permettant aux citoyen.nes de s'informer sur les politiques publiques, de faire entendre la voix des Parisien.nes et de peser sur les décisions publiques. Parler de « marginalisation des élu.es » est quelque peu exagéré : les élu.es d'arrondissement ne seront pas écartés par le tirage au sort de 50 Parisiens et Parisiennes, qui pourront poser des questions, échanger. Au contraire, cette nouveauté citoyenne renforce le lien entre les élu.es et les citoyen.nes. Le terme de « contre-pouvoir » semble excessif et le budget annuel de 50 000 euros dédié à l'assemblée citoyenne et au Conseil des associations n'est pas très élevé.

Cette nouvelle instance est tout à fait dans l'actualité, avec une participation citoyenne de plus en plus plébiscitée, à l'image du budget participatif. Les citoyens et citoyennes ont envie de pouvoir interpeller leurs élu.es. Il existe en effet d'autres conseils qui associent les citoyen.nes à Paris, comme le Conseil des générations futures (composé de 35 personnes) ou le Conseil parisien de la jeunesse (100 personnes), mais ces assemblées ne mettent pas en danger le pouvoir des élu.es.

Les remarques de M. MANTE ont été entendues, quant au manque de co-construction. Les adjoint es à la mairie de Paris sont censés être associés, mais ces questions sont à poser à l'adjointe chargée de la participation citoyenne.

M. DAGNAUD confirme que ce sujet est prévu.

Mme TOUBIANA corrige la position de vote de son groupe, qui votera contre.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 (PEC, PC, Génération.s, LREM) dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV) dont 1 pouvoir

M. Dan LERT et Mme Séverine GUY, co-rapporteurs :

17. 2021 DEVE 76 Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LERT, Mme TOUBIANA, M. NORDMAN

M. LERT présente la délibération. La Ville de Paris élabore ce plan et prévoit une grande consultation des Parisiens et Parisiennes, et des arrondissements. Ce plan est un projet, et sera adopté début 2022. La consultation se fera sur le site idees.fr, et des réunions publiques en arrondissement se dérouleront de mi-octobre à mi-décembre. Les acteurs du bruit seront associés dans la gouvernance commune de ce plan, avec la Ville de Paris, la métropole du Grand Paris, la Préfecture de police, la Préfecture d'Île-de-France, Aéroports de Paris, l'ADEME, Bruitparif, la RATP, la SNCF. Car seule une action conjointe et coordonnée permettra de réduire la pollution sonore à Paris.

Le bruit est une question majeure de santé publique. L'ADEME et le conseil national du bruit ont récemment montré que 25 millions de Français subissent les conséquences des nuisances sonores au quotidien. Cette étude a estimé le coût social à 156 milliards d'euros par an. Le bruit a un fort impact sur la santé, le stress, la fatigue, les troubles de la concentration, et est à l'origine de pathologies graves comme la surdité, des problèmes cardio-vasculaires ou des troubles dépressifs.

Bruiparif, en 2019, a estimé à 8,5 mois la perte de vie en bonne santé des Parisiens. L'impact est particulièrement fort sur les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes malades. La vulnérabilité s'accroît dans les zones multi-exposées à plusieurs types de pollution (air, îlots de chaleur, manque d'espaces verts). Lutter contre le bruit permet de s'attaquer aux inégalités sociales et environnementales. Ce Plan d'amélioration est global : il combat la pollution sonore dans toutes ses dimensions, et comprend 15 actions contre le bruit lié au trafic routier, aux activités nocturnes, livraisons, etc. Plusieurs mesures sont présentées dans ce plan qui concernent la Charte des chantiers propres, et la rénovation acoustique des réfectoires et cantines scolaires, ou encore la certification de livraisons plus silencieuses. D'autres actions sont prévues à moyen terme dans le cadre du PLU bioclimatique et des opérations d'aménagement, pour un volume sonore favorable à un cadre de vie sain. Le bruit routier reste le problème n°1 à Paris. Il faut agir sur ce levier en priorité. L'objectif est de réduire d'ici 2026 de 2 décibels le bruit lié au trafic, ce qui correspond à une baisse acoustique de 37%, afin de bénéficier d'une circulation automobile moins bruyante. Il faut agir sur la vitesse, les revêtements de voirie et des motorisations plus silencieuses. Le Plan projette aussi des actions renforcées pour lutter contre les bruits émergents (motos, sirènes, klaxons), les plus générateurs de stress pour les Parisiens.

Avec N. NORDMAN, à travers la police municipale, l'accent sera mis sur les verbalisations de véhicules bruyants, et deux radars sonores seront expérimentés dans les 17ème et 20ème arrondissements, pour réduire la pollution sonore. Enfin, une action sera menée sur le bruit de voisinage, afin de concilier la vitalité de la ville et la tranquillité de ses habitants. L'ouverture des terrasses éphémères cet été a permis aux Parisiens de retrouver le goût de la

convivialité et une certaine joie de vivre, mais a aussi pesé sur la tranquillité des riverains. Les actions de contrôle des terrasses éphémères et annuelles des bars et restaurants doivent être renforcées. La police municipale jouera un rôle accru dans le contrôle et les sanctions des restaurateurs, graduées entre l'avertissement, la verbalisation jusqu'au retrait de l'autorisation.

Mme TOUBIANA souhaite exprimer plusieurs remarques. La limitation de la vitesse à 30 km/h est présentée comme la solution miracle, mais le bruit du démarrage au feu rouge et des embouteillages permanents restera le même. Le mauvais état de la voirie est à souligner, entraînant une pollution sonore. Enfin, la question de la place de la police municipale dans la régulation est posée. Son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. NORDMAN répond que le rôle de la police municipale dans la lutte contre la pollution sonore a été évoqué par M. LERT. En effet, la volonté est de positionner la police municipale comme un élément majeur de cette lutte. Dans le cadre de ses compétences, la police municipale et ses agents de proximité, présents sur l'espace public en continu, auront pour mission de combattre les pollutions sonores, véritable enjeu de santé publique. Ses compétences porteront sur les tapages sur la voie publique, comme les terrasses ou toute autre nuisance sonore dans l'espace public. Les agents pourront être sollicités 24h/24 par les Parisiens. Il y aura également une action contre la pollution issue des véhicules bruyants, particulièrement les deux-roues. Des opérations régulières de contrôle des deux-roues motorisés sont déjà effectuées, pour vérifier le respect des normes sonores. La police municipale sera donc chargée d'effectuer des contrôles réguliers, par exemple sur les motos dont le pot d'échappement a été trafiqué et génère une grande nuisance sonore. Il faut ajouter des actions sur les nuisances professionnelles, avec un bureau qui pourra se rendre, sur sollicitation des riverains, dans les établissements provoquant des nuisances sonores dans leur voisinage, et procéder à des verbalisations. Dans ce Plan d'amélioration, l'engagement et la mission de la police municipale consistent à assurer les contrôles et les verbalisations. Les premiers agents arriveront sur le terrain mi-octobre.

M. DAGNAUD conclut, réjoui de la présentation de ce Plan, car il fait partie des élus qui ont alerté depuis plusieurs années sur le niveau sonore croissant à Paris. L'épisode du confinement et le temps d'arrêt ont mis en relief le niveau sonore habituel des Parisiens et la réalité de cet enjeu de santé publique. Le sujet doit être traité avec la même détermination que la pollution de l'air. Dans une ville effervescente, parfois désordonnée, il est nécessaire de passer à l'action : c'est la proposition du Plan. Les mesures ciblées et concrètes doivent contribuer à améliorer la situation.

La police municipale apportera des clés supplémentaires d'intervention sur plusieurs sources de pollution sonore. M. NORDMAN a eu raison de mettre l'accent sur les débordements des deux-roues motorisés. Il est urgent de pouvoir sévir.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (Exécutif, LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs

Mme Yasmina MERZI, rapporteure:

18. 2021 DASCO 111 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, MERZI

Mme KERBOUA intervient sur les deux délibérations. Son groupe y est favorable, mais elle rappelle ses réserves sur le forfait éducation modulé selon les critères sociaux.

Mme MERZI précise qu'il s'agit de délibérations habituelles de rentrée scolaire, qui concernent 12 collèges du 19ème et un collège intégré dans un lycée. Comme l'année dernière, conformément au Code de l'éducation, la Ville de Paris propose systématiquement d'adopter ces dotations de collèges pour couvrir des dépenses pédagogiques, de maintenance, de fonctionnement ou de gestion du personnel. Ces dotations émanent de la réforme adoptée par le Conseil de Paris en 2020, appliquées en fonction de la contribution des établissements scolaires, et la prise en compte d'indicateurs sociaux et scolaires, tels les taux de boursiers, les IPS des établissements et les notes obtenues au brevet. Ces délibérations sont ainsi reconduites. Néanmoins, il faut noter que ces dotations sont en augmentation de 3,5% par rapport à celles de 2021.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

19. 2021 DASCO 112 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes KERBOUA, MERZI

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2021 DASCO 115 Collèges publics - Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FERAY, MERZI

Mme FERAY présente la délibération, qui concerne notamment la reprise en gestion des services de restauration des collèges autonomes par la Caisse des écoles. Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre dans 9 collèges parisiens depuis la rentrée scolaire, dont 2 dans le 19ème, les collèges Varèse et Michelet. Pour la rentrée 2022, 15 nouveaux collèges doivent intégrer le périmètre de la Direction des affaires scolaires, dont 3 dans le 19ème: les collèges Pailleron,

Budé et Méliès. Au regard du fonctionnement financier des services de restauration et d'internat dans les collèges, ne disposant que de 48% de leurs recettes, cette subvention est cruciale pour proposer une cuisine saine et durable. La formation au goût est fondamentale pour les adolescents du 19ème, ainsi que de travailler avec eux sur les gestes anti-gaspi. Ils ne pourront pas participer à cette ambition, sans moyens donnés à la restauration scolaire. Concernant la reprise de gestion par la Caisse des écoles, le fonctionnement est encore très récent, des retours sont attendus. Les subventions sont nécessaires pour que la Caisse des écoles puisse absorber le surcroît de travail des agents, et les modifications d'aménagement de locaux et en ressources humaines.

Mme MERZI ajoute que la délibération anticipe l'intégration supplémentaire de 3 collèges pour la rentrée 2022, desservis par les services de la Caisse des écoles. La rentrée scolaire 2021 a déjà intégré 2 collèges. Par ailleurs, au sujet des 13 collèges cités, 5 étaient déjà desservis par la Caisse des écoles, totalisant aujourd'hui 7 collèges. Les dotations allouées pour le fonctionnement des 2 collèges déjà intégrés à la rentrée 2021 sont évaluées avec une part des recettes reversées par chacun des établissements à la collectivité, et au titre du FCDSH. Le passage d'une prestation privée vers la restauration scolaire se déroule plutôt bien dans les 2 collèges. La Mairie, la DASCO et la Caisse des écoles sont attentives au passage des agents venus en renfort dans les collèges. La question de la prestation proposée, de l'offre dans l'assiette, reste centrale, évaluée par les collégiens. La DASCO a tout juste monté le dispositif « Plaisir à la cantine », qui sera lancé par la Ville de Paris avec la Caisse des écoles, les collèges et collégiens pour accompagner la redéfinition des prestations, plus adaptées à leur âge et leur appétit.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

21. 2021 DASCO 143 Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes MERZI, KERBOUA

Mme MERZI présente la délibération. Depuis 2017, afin de créer un environnement plus sain, la Ville de Paris a souhaité engager une transformation des cours de récréation des écoles et collèges en cours Oasis, avec des espaces végétalisés. Pour accompagner la collectivité et les services de la Ville, la Ville de Paris a voulu renforcer son partenariat avec le CAUE 75. La délibération s'inscrit dans ce cadre, pour un montant de 150 000 euros. C'est une bonne initiative de permettre cette convention de partenariat dans le déploiement du dispositif Oasis. Il faut noter que cette convention permettra de fluidifier la co-conception et la réalisation de futures cours Oasis, en prenant en compte les contraintes budgétaires, techniques, calendaires et d'usage de ces espaces. Les projets aboutis doivent répondre à une réalité de fonctionnement et à la satisfaction des équipes mobilisées. Sur la rentrée scolaire 2021, de très belles réalisations ont été inaugurées, réalisées dans le cadre du partenariat avec le CAUE. D'autres ont un bilan plus mitigé, et nécessitent des aménagements complémentaires qu'il faut entendre et accompagner collectivement.

Mme KERBOUA déclare que son groupe tient à exprimer à nouveau ses réserves sur la réalisation des cours Oasis, du point de vue pratique. Les réalisations sont parfois dangereuses pour les

enfants, peu adaptées et se dégradent vite. Son Groupe est opposé aux cours non genrées, pensées par exemple pour que les garçons ne puissent pas jouer au foot, à l'ouverture des cours le week-end. Le groupe est réticent par rapport aux problèmes liés à la sécurité des enfants et des personnels scolaires - notamment dans le cadre du Plan Vigipirate -, à la propreté des lieux et le respect des règles sanitaires dans le contexte actuel, ainsi qu'aux coûts en matière de surveillance et de nettoyage des lieux. Le groupe de Mme KERBOUA s'abstiendra.

M. DAGNAUD invite l'opposition à découvrir deux des réalisations livrées à la rentrée : la cour Oasis de l'école rue Palestine et celle dans les locaux du collège Georges Brassens. Ce sont deux exemples réussis, qui emportent la satisfaction générale. Concernant les cours non-genrées, il ne s'agit pas d'interdire aux garçons de jouer au ballon, mais de permettre aux filles de s'approprier la plénitude des espaces disponibles.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (Exécutif, LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs

M. Andréas PILARTZ, rapporteur :

22. 2021 DVD 58 Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. PILARTZ

Mme TOUBIANA intervient. Son groupe votera ces subventions, mais rappelle son opposition aux pistes cyclables sur les trottoirs. La visibilité de la piste de la rue Manin est saluée, un point positif pour les piétons. Nous attendons sa suppression.

M. PILARTZ confirme que les pistes cyclables sur le trottoir sont obsolètes, vouées à disparaître après la sécurisation des nouvelles sur la voie publique. La délibération concerne des associations autour du vélo, dont certaines dans le 19ème arrondissement. L'association à Rosa Parks souhaite initier les femmes à rouler à vélo en ville, ce public étant encore trop réticent. Un travail social est mené pour aider ce public à s'emparer du guidon et se sentir à l'aise. Lors de l'Ecovillage à place des Fêtes samedi dernier, nous y avons accueillis les associations Paillettes et cambouis et l'association MDB, qui proposent tout deux des ateliers d'autoréparation, pour maintenir en bon état soi-même sa bicyclette. C'est une première étape vers la sécurité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Andréas PILARTZ et M. Jean ARTIGUES, co-rapporteurs :

23. 2021 DPE 41 Subventions (87 021 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « territoires zéro déchet »

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes BROSSEL, KONÉ, M. PILARTZ

Mme BROSSEL présente la délibération. La réduction des déchets n'est plus une option, mais un impératif. La transition écologique à Paris se fera par la révolution des transports, les mobilités douces, la végétalisation de l'espace public, mais aussi par la révolution des déchets. Il est indispensable de réduire collectivement la production des déchets, en partie enfouis - en faible mesure sur le territoire parisien. C'est une aberration écologique. Une partie encore trop importante est incinérée, et insuffisamment recyclée, valorisée ou transformée. La révolution écologique doit avoir lieu dans un quartier populaire (Danube- Solidarité), afin qu'elle soit un facteur de lutte contre les inégalités. Ces « territoires zéro déchets » sont donc lancés à Paris, après une expérimentation très concluante dans le 10ème arrondissement. Il faut modifier profondément les modes de production, et accompagner les évolutions des modes de consommation dans l'arrondissement. Ainsi, un premier quartier est inauguré dans le 19ème et représente une forme de laboratoire de réduction et transformation des déchets.

Mme KONÉ salue le projet de l'objectif zéro déchet et le choix du quartier, en tant que représentante du maire au conseil de quartier Danube. En effet, une sensibilisation à la valorisation des déchets est nécessaire dans les quartiers populaires. L'écologie n'est pas destinée qu'aux CSP+ bohèmes éprises de nature. Les quartiers populaires sont aussi sensibles à la démarche et à la cause. Ainsi, un gros travail de sensibilisation sera mené, avec les habitants mobilisés dans les conseils de quartier. Il est souhaité que la Ville continue ce choix d'élargir les territoires « zéro déchet » aux quartiers populaires.

M. PILARTZ précise que cette subvention concerne pour TZD de Danube et sera pour la régie de quartier qui animera le territoire et ira au-devant des associations, des habitants, des écoles, sur le terrain, pour mobiliser tous les citoyens autour de ce projet de réduction des déchets. Une expérimentation a eu lieu rue de Paradis; Cette nouvelle aventure est lancée pour le quartier Danube, avec un public bien différent. Dans chaque quartier, le développement du projet sera donc une adaptation.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Andréas PILARTZ, Mme Yasmina MERZI, Mme Séverine GUY, co-rapporteurs:

24. 2021 DEVE 62 Plan de sortie des plastiques Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FERAY, BROSSEL, MERZI

Mme FERAY présente la délibération. La sortie du plastique est d'une importance capitale, car l'utilisation de ce matériau est nocive pour la santé et l'environnement. Il faut donc changer de paradigme, dans la restauration collective et scolaire. Au vu des lois Egalim, interdisant au

1^{er} janvier 2025 l'utilisation des contenants alimentaires plastiques, et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) qui prévoit aussi la sortie des emballages plastiques à usage unique à l'horizon 2040, la Ville de Paris inscrit le premier plan de sortie du plastique à usage unique pour 2024. Après une étude, plus de 140 contenants et ustensiles en plastique ont été recensés pour leur remplacement progressif. Supprimer l'usage des contenants en plastique, même bio-sourcés, notamment pour les liaisons froides, est urgent. Seuls l'inox, le verre et la porcelaine présentent des degrés d'innocuité satisfaisants. Pour la Caisse des écoles du 19^{ème}, dès cet été, a commencé le remplacement des bouteilles d'eau en plastique lors des piqueniques, avec un système de gourdes mis en place. Il faut néanmoins rester vigilant quant à la mise en place de ces mesures, et l'usage de produits emballés non-individuellement (exemple : le fromage à la découpe proposé dans les cantines). C'est un début, les études de faisabilité sont donc attendues, en vue de réaliser des travaux d'aménagement des locaux, l'achat de bac en inox et de gros équipements nécessaires aux alternatives.

L'impact auprès des agents de la Caisse des écoles a une importance : il faut les impliquer dans le projet pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles conditions (lavage, volumes, etc.). Il s'agit aussi de valoriser leur travail en les associant à ces projets tournés vers le bien-être et la santé des enfants. Le groupe écologiste sera très vigilant vis-à-vis de l'application de ces mesures et de leur extension. La lutte contre les perturbateurs endocriniens est également associée à cet engagement de sortie du plastique. Cette délibération est importante, car, durant la pandémie, des emballages plastiques sont revenus.

Mme BROSSEL prend la parole. La Maire de Paris a souhaité des objectifs très ambitieux avec ce plan de sortie du plastique à usage unique en 2024. Ce plan comprend 21 points, et actions déclinées, qui se présenteront au fil des prochains Conseils d'arrondissement. Ces actions sont proches de la vie des habitants. M. LERT porte ainsi certains projets, comme l'accès à l'eau potable et la traque aux bouteilles plastiques. Ces actions sont en lien avec la possibilité de recycler le plastique existant. Deux axes sont importants, liés à la réduction des déchets évoquée. D'abord, la capacité de fédérer un réseau d'acteurs volontaires, notamment par un travail sur le développement de la consigne avec les commerçants et restaurateurs. Ensuite, un projet pilote est mené sur le 19ème avec les équipes de la DJS, qui associe les clubs sportifs, des lieux de mélanges et brassages populaires. Ainsi, les clubs sportifs et leurs adhérents peuvent s'impliquer dans la sortie du plastique à usage unique, dans les événements qu'ils organisent ou les entraînements.

Mme MERZI complète la présentation par des éléments sur la dynamique enclenchée par la Caisse des écoles du 19ème. Ainsi, la fin de l'usage de la vaisselle en plastique a été engagée, et les emballages individuels réduits. Comme cela a été dit, les bouteilles d'eau ont été arrêtées cet été - à ce titre, les parents sont remerciés pour avoir fourni des gourdes volontairement. Un gros travail a été mené sur les contenants des pique-niques, pour modifier les usages. Il faut préciser que ces délibérations sont issues du recensement du petit matériel utilisé en cuisine par les agents, et les financements octroyés permettant de changer ces ustensiles qui ne correspondent plus à la stratégie de lutte pour la sortie générale du plastique. Enfin, la mise en place de bacs inox nécessite une concertation avec les agents, et surtout une prise en compte de la pénibilité des tâches induites pour ceux-ci. L'inox est lourd, il faut mesurer ces conditions de travail. La Caisse des écoles est volontaire, le travail avance sur le plan et sa déclinaison locale, pour chaque Caisse des écoles.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT et Mme Yasmina MERZI, co-rapporteurs

25. 2021 DAC 246 Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FLOCH

Mme FLOCH présente la délibération. L'école et la culture sont parmi les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, entre protocole difficile, travail à distance, des classes parfois fermées, des lieux culturels clos sur la quasi-totalité de l'année scolaire, l'annulation ou le report de la majorité des événements artistiques. Depuis 12 ans, le dispositif « l'Art pour grandir » de la Ville de Paris a pour objectif l'accès à la culture dès le plus jeune âge, et existe dans 114 collèges, XX écoles et maternelles, 230 centres de loisirs et 90 établissements culturels et associations. Il permet de rassembler les enfants et les jeunes dans des lieux culturels. Les élus Génération.s se réjouissent, comme la majorité, que ce travail de lien reprenne enfin sa place, grâce à des projets inscrits dans la durée. Par ailleurs, la mission d'information et d'évaluation est saluée, créée par les groupes Génération.s et EELV au Conseil de Paris pour approfondir le sujet de l'Éducation culturelle et porter l'ambition que l'école et les pratiques artistiques soient des ferments d'émancipation. Il s'agit de pouvoir enrichir les connaissances et de les partager.

(Ndlr: débit rapide et manque d'articulation)

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.

Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s, soit par 41 voix pour dont 9 pouvoirs à l'exception des projets DDCT 58 et 59 qui ont fait l'objet d'une abstention de la part du groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants et de la DFPE 131 qui a fait l'objet d'un NPPV de Mme Sandrine Feray.

VOEUX

26. V192021057 Vœu relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail déposé par les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, NAWROCKI

M. NAWROCKI présente le vœu déposé par les élus communistes du 19^{ème}, attachés à la valeur du travail dans la société. Il faut protéger les travailleurs et travailleuses, salariés,

fonctionnaires ou indépendants, quel que soit leur statut. Ainsi, il convient de rendre hommage aux victimes du travail, dans un contexte où elles font l'expérience d'accidents dramatiques, souvent en une des faits divers, et peu reconnus à leur juste valeur. Des vies entières sont ruinées, en touchant les proches et la famille. Les causes des accidents sont connues : manque de formation, de temps, fatigue. L'OIT ne cesse d'alerter, des millions de personnes meurent dans le monde des suites d'accidents ou de maladies professionnelles. Le Code du travail en France est de moins en moins respecté. Selon l'Assurance maladie, il y a 800 000 accidents du travail par an, et 1 000 décès consécutifs. Le coût social et économique est considérable, sans parler de « l'ubérisation » effacant tout préjudice possible car il n'y a pas de contrat de travail. Par exemple, les livreurs à vélo n'ont pas le droit d'être reconnus « mort au travail ». La déréglementation entraîne la non-reconnaissance, les exemples abondent (comme l'infirmière décédée à Bichat, ou le jeune de père famille enseveli par une butte de terre à Massy). Dans une société démocratique, il est impossible de ne pas être sensibilisé à ces vies gâchées. C'est le sens de ce vœu, demandant qu'un véritable hommage soit rendu aux personnes décédées d'un accident du travail ou blessées, et trop oubliées. Il s'agit par cette reconnaissance de faire évoluer les mentalités. Il convient de rendre hommage à ces victimes, au même titre que les victimes de guerre, une contribution mémorielle pour éviter l'oubli. C'est un engagement collectif pour améliorer la santé et sécurité au travail.

Il est donc demandé qu'une plaque soit apposée dans le 19ème pour honorer ces morts au travail, et que la Mairie du 19ème organise une commémoration le 28 avril.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (Exécutif, LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs

27. V192021061 VŒU DE L'EXECUTIF présenté par François Dagnaud ; Gwenaëlle Austin et les élu.e.s du groupe Communiste et citoyen ; Roger Madec, Yasmina Merzi et les élu.e.s du groupe Paris le 19e en commun, Socialistes et Citoyens ; Alice Timsit, Andreas Pilartz et les élu.e.s du groupe Écologiste et citoyen ; Marie-Laurence Floch et les élues du groupe Génération.s relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les crèches, écoles, collèges

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes NAGET, MERZI, KONÉ, KERBOUA

Mme NAGET présente le vœu, qui demande la continuité de l'installation de capteurs de CO₂ dans les crèches, écoles, collèges et réfectoires scolaires. Le déploiement de ces capteurs a commencé l'année dernière, dans certains établissements test, d'après les recommandations d'Airparif, afin de mesurer le bon renouvellement de l'air et d'éviter la saturation en CO₂.

Le ministre de l'Éducation nationale a invité, à la rentrée, à généraliser le déploiement de ces capteurs, mais il invite les collectivités à le faire sur leurs fonds propres. Le ministère manque à nouveau à ses devoirs dans cette crise sanitaire. Le vœu appelle donc à déployer ces capteurs de CO₂ pour des raisons de santé publique et éviter les fermetures de classe pour cas de COVID; cependant, ce déploiement doit être remboursés à la Ville par l'État.

Mme MERZI présente le vœu de l'exécutif. Les investissements colossaux de la Ville ont été évoqués, pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants durant la crise sanitaire. Le

déploiement a été expérimenté en effet sur la dernière période, de 500 capteurs. Par conséquent, le vœu reprend ce dispositif, sur un échantillon de crèches, écoles et collèges parisiens, dont certains dans le 19ème. Les résultats ont été publiés en ligne. Cette expérimentation a permis l'implication et les gestes pédagogiques des adultes, dans le respect du protocole et des dispositions liées à l'aération des salles et espaces. La Ville de Paris a décidé l'achat de capteurs supplémentaires, un chiffre très important pour un déploiement massif sur les établissements. En parallèle, la Mairie du 19ème avec la Caisse des Écoles ont engagé un diagnostic pour cerner les lieux collectifs, dont la configuration ou les problématiques d'aération et d'architecture nécessiteraient l'installation de purificateurs.

Par ce vœu, et sur proposition du groupe Communiste et citoyen, le Conseil municipal du 19^{ème} arrondissement souhaite que la Ville de Paris augmente le nombre de capteurs dans les crèches et établissements scolaires, et poursuive le travail d'information des personnels présents dans les établissements pour favoriser les comportements garants d'une aération régulière. Il est demandé de continuer le travail pour assurer une meilleure aération des locaux, quand les conditions actuelles ne le permettent pas. Il est demandé à l'État le remboursement des dépenses occasionnées.

Par ce vœu, et sur proposition du groupe Communiste et citoyen, le Conseil municipal du 19^{ème} arrondissement souhaite que la Ville de Paris augmente le nombre de capteurs dans les crèches et établissements scolaires, et poursuive le travail d'information des personnels présents dans les établissements pour favoriser les comportements garants d'une aération régulière. Il est demandé de continuer le travail pour assurer une meilleure aération des locaux, quand les conditions actuelles ne le permettent pas. Il est demandé à l'État le remboursement des dépenses occasionnées.

Mme KONÉ souhaite préciser que les élus écologistes soutiennent cette demande d'installation de capteurs de CO₂, comme le demande depuis quelque temps A. SOUYRIS, adjointe à la santé. Aujourd'hui, 500 capteurs sont installés dans des écoles. Néanmoins, une alerte est émise, car les capteurs ne sont pas la seule solution, et leur installation nécessite de la pédagogie et l'accompagnement des équipes enseignantes. Il n'y a pas de signal sonore sur ces capteurs, pour ne pas perturber le fonctionnement des classes, mais un signal lumineux. Ainsi, il faut vérifier régulièrement le niveau du capteur pour savoir quand aérer la classe. Le système marche très bien dans les écoles et maternelles car les enseignants sont présents dans les classes en permanence; en revanche, quelques signalements de fonctionnement ont eu lieu dans les collèges, car il y a une rotation des professeurs dans les classes. Donc, si le capteur n'est pas vérifié régulièrement, son usage n'est pas propice aux attentes. C'est pourquoi cette alerte est formulée: une simple installation des capteurs ne suffit pas à maintenir une bonne aération de la classe.

Mme KERBOUA indique que son groupe est plutôt favorable à l'installation de dispositifs purifiant l'air, alors que les capteurs ne font que mesurer le CO_2 . Et les coûts sont identiques. Ainsi, le groupe s'abstiendra sur ce vœu.

M. DAGNAUD précise que le 19ème accompagne le déploiement de capteurs dans l'arrondissement, en ayant identifié les restaurants scolaires dont la configuration complique une aération naturelle et une ouverture sur l'extérieur. La séquence de restauration scolaire est particulière, regroupant de nombreux élèves au même moment, sans port du masque pendant le déjeuner. Sur moins de 10 restaurants scolaires, l'installation de purificateurs a été engagée avec la Caisse des Écoles. L'idée est d'effectuer ces installations quand elles sont utiles et nécessaires, ce qui est le cas pour ces quelques réfectoires du 19ème. Sur les sites où l'aération naturelle est facile, les capteurs sont alors la réponse efficace.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (Exécutif, LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs

28. V192021056 Vœu relatif à l'état du Parc des Buttes Chaumont, présenté par Marie TOUBIANA et les élus du Groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, JEMNI

Mme TOUBIANA présente le vœu déposé par son groupe. Le parc des Buttes Chaumont est l'un des plus beaux de Paris. Les jardiniers de la DEVE sont remerciés et félicités pour leur travail formidable et l'entretien parfait du parc. Cependant, le plan de rénovation voté en 2000 n'a jamais été réalisé. Le parc se dégrade 20 ans après. Le témoignage d'un paysagiste de la DEVE dans la presse est édifiant (grotte, falaises, temple de la Sybille). Rien n'a été fait depuis 5 ans, avec seulement 5 millions de travaux de maintenance en 2020 et un budget de 5 millions d'euros pour de nouvelles investigations. Le groupe LR demande les conclusions de ces investigations et expertises, l'assurance de la sécurité des Parisiens qui fréquentent le parc, un calendrier des travaux, et une signalétique, inexistante, pour informer les visiteurs des horaires de fermeture de certains accès et travaux à venir.

Mme JEMNI répond, afin de démontrer que ces assertions sont fausses quant à l'inaction de la Mairie. Pour faire un rappel historique, le parc des Buttes Chaumont date de 1867, conçu d'après les plans de l'ingénieur Alphand, sur la colline du Mont Chauve, une carrière de gypse alors utilisée comme décharge publique. Ainsi, ce parc est entièrement artificiel. Il a fallu acheminer pour le réaliser 1 million de mètres cubes de terre. C'est pourquoi différentes parties des Buttes Chaumont ont connu des rénovations successives, dès 1870, afin de maintenir ces structures artificielles. Il ne reste plus aujourd'hui que 5 hectares à rénover sur les 25 que compte le parc, situés dans la zone centrale, composée du lac et de différents ouvrages, tels le belvédère ou la grotte. Durant le mandat précédent, le réseau hydraulique et les allées ont été rénovés pour 12 millions d'euros, permettant d'éviter les fuites dans les tuyaux d'arrosage, et de sécuriser le parc pour les usagers.

Il faut désormais se focaliser sur les mesures de confortement, la partie morphologique la plus complexe. En mai 2021, le Bureau de Recherche Géologique et Minière a été commissionné par la Ville de Paris pour réaliser un premier diagnostic, conduisant à fermer certaines parties du parc au public pour des raisons de sécurité. L'information a bien été transmise par la Division des parcs et jardins, et communiquée aux usagers. Un second contrat a été passé avec le BRGM en septembre 2021 pour réaliser une étude de la cinétique d'évolution, liée à la dissolution du GIPS, pour une stratégie de sécurisation du parc. Le BRGM est missionné pour réaliser un diagnostic complet sur tous les travaux réalisés par la Ville durant les dix dernières années, ainsi qu'un état des lieux des données disponibles sur le parc. Cette phase durera 4 mois, des experts du sous-sol et des géotechniciens seront interrogés, pour approfondir la connaissance du sol de la ville, et la constitution du parc. À l'issue de ces 4 mois, le BRGM pourra préciser les données manquantes à une bonne connaissance du site, et préconisera des moyens de sécurisation des usagers. Il ne préconisera en revanche aucuns travaux. La complexité du chantier empêche de se projeter actuellement dans un calendrier prévisionnel de travaux, car il faut attendre le résultat de ces études. Les conclusions de chaque étape donneront des indications sur la suite et affineront les connaissances sur le parc, les budgets nécessaires pour le remettre en état. Sans estimation du coût, il n'est pas encore possible de répondre sur ce budget. Une fois les éléments

connus, la Ville fera face à ses responsabilités et communiquera le budget. L'accès au belvédère restera fermé tant que les enjeux de sécurité du public ne seront pas levés. L'information est préparée et sera renforcée par des panneaux explicatifs de l'avancement de l'étude du BRGM.

L'opposition est invitée à retirer son vœu.

Mme TOUBIANA réitère qu'il n'y a aucune signalétique dans le parc, sur les travaux réalisés ou à venir. Le vœu est maintenu.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR, LREM) dont 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (Exécutif) dont 7 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h45.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
Alice TIMSIT	François DAGNAUD